

2015.18
nomenclature : 5.7.6

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 26 FEVRIER 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	25
pouvoirs :	6
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui 26 février 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 20 février 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - Mme Adjoua KOUAME – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Noël BELLIOU – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Marianne REYNAUD donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – Mme Stéphanie FRITZ donne pouvoir à Mme Pascaline BANCHEREAU - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à Mme Florence PECHEVIS – Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Noël BELLIOU - M. Christian BAYLE donne pouvoir à Mme Isabelle LASSALLE - M. Jean-François HEROUARD donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX -

ETAIT ABSENTE

Mme Emilie RICHAUD -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

Création du service commun marchés publics par Grand Cognac
Communauté de Communes
Adhésion de la Ville de Cognac au service commun **2015.18**

Dès la création de la Communauté de communes de Cognac et du Syndicat d'eau et d'assainissement de l'agglomération en 1993, les services dits « supports » de la Ville de Cognac ont réalisé des prestations de services au bénéfice de ces établissements et notamment le service marchés publics.

Plus récemment, ce dernier a même été sollicité également pour répondre aux besoins du GIP Cuisine Publique de Cognac, ce qui a donné lieu à la signature d'une convention spécifique de prestations de services.

La loi RCT de décembre 2010 a donné un nouveau cadre réglementaire pour ce type de prestations de services supports de collectivités au bénéfice d'autres collectivités.

2015.18
nomenclature : 5.7.6

Il en résulte la création de services communs concernant les fonctions supports (hors transfert de compétences), dont les agents, recrutés au sein de l'EPCI effectuent des missions (et non plus des prestations) pour le compte des communes membres qui auront choisi d'y adhérer (convention d'adhésion) après écriture et analyse d'une fiche d'impact sur le fonctionnement des structures.

VU l'Article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la création de services communs,

VU la délibération de GRAND COGNAC Communauté de Communes en date du 29 janvier 2015 et portant sur la création d'un service commun « marchés publics »,

VU l'avis favorable du Comité Technique de la Ville de COGNAC du 28 janvier 2015,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

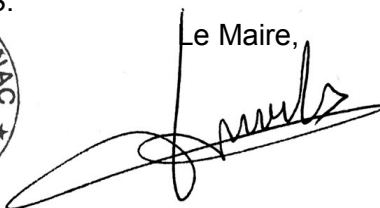
SE PRONONCE favorablement sur l'adhésion de la Ville de COGNAC au service commun « marchés publics » de GRAND COGNAC.

AUTORISE M. le Maire ou son délégué à signer la convention à intervenir dont le projet est joint en annexe.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,


Michel GOURINCHAS